



PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES



Réunion du 17 Février 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 26

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON, OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANAUD

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêts municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Coupe U18 INTERDISTRICTS

- Match N.55012707 du 21/02/2026 à 15h entre USSEL E.S 21 et SAINT-JUNIEN A.S
(Poule unique)

Suite au forfait général du club USSEL E.S 21, la commission informe ses clubs de la qualification du club de SAINT-JUNIEN A.S.

Catégorie U15

- Match N.55162634 du 31/01/2026 à 15h entre GJ FCCO/SCS/FEUILLAR et ROCHECHOUART O.C 15
(D2, poule C)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade LES CHAPELLES à ORADOUR S/VAYRES, le match ayant été arrêté à la 7^{ème} minute, et suite à la décision de la commission litiges et contentieux donnant match à rejouer le match, la commission des jeunes fixe la nouvelle date au **Mercredi 14/03/2026 à 15h, au stade LES CHAPELLES à ORADOUR S/VAYRES.**

Catégorie COUPE U15

- Match N.55264497 du 21/02/2026 à 15h entre EYMOUTIERS A.S et ISLE J.A (Poule unique)

Prévu initialement le 21/02/2026 à 15h au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS se jouera, le **04/04/2026 à 15h, au stade MUNICIPAL à EYMOUTIERS.**

- Match N.55264503 du 21/02/2026 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT et GJ US DE LA GORRE
(poule unique)

Prévu initialement le 21/02/2026 à 15h au stade DU BREUIL à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, suite au forfait général du club GJ US DE LA GORRE, la commission informe ses clubs de la qualification du club de SAINT-LEONARD DE NOBLAT.

Catégorie U17

- Match N.55127760 du 31/01/2026 à 15h entre GJ US DE LA GORRE et COUZEIX CHAPTELAT U.S
(D2, poule A)

Le club GJ US DE LA GORRE n'ayant pas fourni la feuille de match dans les délais impartis, sera débité d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

- Match N.55137687 du 31/01/2026 à 15h entre BEAUNE-LES-MINES U.S et RILHAC-RANCON C.A
(D1, poule unique)

Prévu initialement le 31/01/2026 à 15h au stade de LA BASTIDE à LIMOGES se jouera, le **25/02/2026 à 18h, au stade de LA BASTIDE à LIMOGES.**

Catégorie COUPE U17

- Match N.55264452 du 21/02/2026 à 15h entre VERNEUIL S/VIENNE et FEYTIAT C.S
(Poule unique)

Prévu initialement le 21/02/2026 à 15h au stade MUNICIPAL de VERNEUIL S/VIENNE se jouera, le **04/04/2026 à 15h, au stade MUNICIPAL DE VERNEUIL S/VIENNE.**

2è WEEK-END FUTSAL U18 INTERDISTRICTS

La Commission Jeunes rappelle à l'ensemble des clubs U18 INTERDISTRICTS que la J2 FUSTAL se tiendra le samedi 21 février 2026 dans l'après-midi au Gymnase Marcel LALU à ISLE.

La composition des poules ainsi que les horaires figurent ci-dessous :



J2 FUTSAL U18 INTERDISTRICTS

GYMNASE MARCEL LALU (ISLE)

| APRES MIDI | NIVEAU | |
|-------------|---------|------------------|
| | POULE A | 2 |
| Rendez-vous | N° | CLUBS |
| 13H30 | 6 | GJ PAYS DE NEXON |
| Plateau de | 7 | FUN 87 HL |
| 14H00 | 8 | CONDAT S/VIENNE |
| à | 9 | ST JUNIEN |
| 18H00 | 10 | PAYS AREDIEN FC |

| APRES MIDI | NIVEAU | |
|-------------|---------|-------------------|
| | POULE B | 1 |
| Rendez-vous | N° | CLUBS |
| 13H30 | 1 | ST PANTALEON AS |
| Plateau de | 2 | TULLE VITRAC |
| 14H00 | 3 | VEZERE ARDOISE JS |
| à | 4 | LIMOGES BASTIDE |
| 18H00 | 5 | ASPO / ESA BRIVE |

La Commission demande aux clubs de porter une attention particulière aux points suivants :

- Toutes les équipes participantes doivent obligatoirement être équipées des tenues officielles de match de championnat : maillot, short et protège-tibias.
- Pour la pratique du futsal, les joueurs doivent impérativement se présenter avec des baskets adaptées.
- Les clubs doivent également prévoir des chasubles.
- Les feuilles de match devront être préparées avant le début de la compétition (FM papier)
- Pour rappel, une rencontre de futsal se dispute avec 5 joueurs sur le terrain (gardien compris) et 4 remplaçants sur le banc.

3è WEEK-END FUTSAL U15 et U17

La Commission Jeunes informe l'ensemble des clubs que :

- La J3 du week-end futsal se déroulera :
 - le samedi 11 avril 2026 pour la catégorie U15 ;
 - le dimanche 12 avril 2026 pour la catégorie U17.

La composition des poules, les gymnases ainsi que les horaires seront communiqués prochainement.

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 24 Février 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président